



de Marrakech sur la Médiation Institutionnelle», visant la promotion et le renforcement des efforts des associations en activité, afin de faire acquérir à la Médiation Institutionnelle la place qu'elle mérite au niveau mondial et au plan de la protection des Droits de l'Homme à l'égard de l'administration, protection qui justifie leur création et leur existence.



Conscients de la nécessité de mettre en œuvre les objectifs tracés dans ladite Déclaration, dans les meilleures conditions possibles de réalisation et de réussite, les Associations régionales et internationales présentes à Rabat aux dates sus indiquées, ont convenu ensemble, au terme de riches débats, de:

- Entamer, dès à présent, les démarches nécessaires, afin d'établir un mécanisme de coordination entre les différentes associations existantes pour faciliter un échange permanent d'idées, d'expériences et d'expertises relatives à leur mission principale d'intermédiation et de conciliation au bénéfice de l'ensemble des citoyens des pays dont les Institutions d'Ombudsmans et de Médiateurs sont membres.
- S'engager, dès à présent, à assister les ressortissants réciproques des pays des Institutions précitées dans leurs démarches objectives auprès des services administratifs locaux, et ce dans la limite de ce que permettent leur législation et leur réglementation en vigueur pour les cas litigieux similaires.

- S'informer sur les bonnes pratiques adoptées par certaines des dites Institutions, afin de s'inspirer de celles qui répondent au mieux au contexte local de chaque pays, et susceptibles d'aider à améliorer la qualité des prestations attendues des usagers du secteur public et de ses différents composants et démembrements.
- Créer un Centre de Formation et d'Echange d'Expériences et d'Expertises, multi langues, ouvert au personnel des différentes Institutions membres, afin de les imprégner des questions fondamentales de leurs missions et les rapprocher des procédures et mécanismes qui ont déjà fait leurs preuves dans le traitement des plaintes et doléances de nature administrative.
- Appuie l'initiative de la mise en place d'une formation universitaire en Médiation, à Malte, laquelle bénéficierait à l'ensemble des Institutions de Médiateurs et d'Ombudsmans.
- Elaborer, à l'instar de ce qui a été déjà fait par les Associations francophone, méditerranéenne et autres Associations, des études comparatives de leur assise juridique et modes de fonctionnement, permettant de s'informer et de s'inspirer des acquis engrangés et des résultats atteints.
- Poursuivre leurs consultations pour la concrétisation dans les meilleurs délais possibles des mesures arrêtées ensemble, par l'intermédiaire de la Commission tripartite chargée en outre de

présenter une vision consensuelle du projet de statuts de l'organe de coordination souhaité, ainsi que de la conception du Centre International de formation projeté.

\* \*

Au terme de cette réunion, les Associations présentes ont réaffirmé leur ferme détermination d'agir ensemble et d'unir leurs efforts pour faire reconnaître par l'O.N.U et ses instances spécialisées chargées des Droits de l'Homme, le rôle actif et éminemment positif de la Médiation Institutionnelle dans la protection et la promotion des Droits de l'Homme et d'admettre, officiellement l'Association Internationale qu'elles entendent créer dans leurs Instances consultatives.

Rabat, le 07 Juillet 2015